

**CGT - INSEE**

**CFDT - INSEE**

**FO - INSEE**

**INSEE - PAYS DE LOIRE**  
105, RUE DES FRANCAIS LIBRES, BP 67401  
44274 NANTES CEDEX  
Tel : 02 40 41 75 75

Nantes, le 29 janvier 2002,

## **AMIANTE : LE MINISTERE SE MOQUE DE NOUS !**

### **JANVIER 2001 : LE MINISTERE PROMET...**

Le 8 janvier 2001, une délégation de la Direction du Personnel et de la Modernisation (DPMA) du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie visitait la Tour Beaulieu. Cette visite était l'aboutissement d'un long combat pour obtenir un enregistrement objectif de l'exposition à l'amiante des personnels de la Tour.

Que disions-nous dans le tract distribué à l'occasion de cette visite ?

*« Depuis de longues années, nos organisations syndicales réclament une double investigation pour les personnels ayant travaillé dans l'immeuble Beaulieu :*

- une étude générale (statistique, sur l'ensemble des agents) ;*
- une étude particulière pour les personnels exposés directement (en général ouvriers et de service).*

*Nous nous battons également pour la reconnaissance de la maladie professionnelle des deux électriciens décédés, Maurice Concher et Martial Gérin.*

*Malgré un accord de principe obtenu après bien des luttes, aucun de ces objectifs n'est réalisé. »*

### **SEPTEMBRE 2001 : LE MINISTERE TRAINÉ ...**

L'édition d'une cassette vidéo témoignant de cette visite se faisait 9 mois plus tard. Sa qualité montrait déjà les limites de l'investissement de la DPMA ; tout agent qui consulte une vidéo de la communication interne de l'INSEE constatera par lui-même la différence.

Sur l'étude épidémiologique, la décision de recourir, contre toute logique, à un appel d'offre « classique » faisait trainer en longueur le processus, initié plus de 2 ans auparavant.

Sur la reconnaissance de maladie professionnelle des électriciens, la Direction de l'INSEE avait fait procéder à une nouvelle expertise, positive, qui était transmise au Service des Pensions.

### **JANVIER 2002 : LE MINISTERE TRAHIT SES ENGAGEMENTS.**

- La Direction du Service des Pensions est autorisée à refuser à nouveau, sans justification, la demande de reconnaissance de maladie professionnelle.
- L'espoir de pouvoir réaliser l'étude épidémiologique avec la seule équipe médicale compétente, celle de l'Institut de Veille Sanitaire, est enterré.

Ainsi, depuis deux ans, notre ministère joue la montre, tant il a peur de la vérité que l'étude épidémiologique risque de révéler et tant il craint de créer un précédent en reconnaissant un cas de maladie professionnelle.

**NOUS ALLONS MONTRER QUE CES METHODES DE GANGSTERS NE FONT QUE  
RENFORCER NOTRE DETERMINATION.**

**TOUS A L'HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE  
VENDREDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER A 10 H  
SALLE DU RESTAURANT**